



L'UNSA VOUS INFORME

Janvier 2025

Avantages restauration

L'enquête continue.... Dites-nous tout !

Vos réponses sont précieuses et nous permettront de mieux faire respecter l'accord !



Les premiers retours montrent que vous êtes un peu perdus dans les critères d'attribution des avantages restauration. Des disparités se confirment, une mauvaise application de l'accord aussi.

- Vous n'avez aucun avantage en faisant 10h30-12h/13h-19h30 ? Ce n'est pas normal.
- Aucun avantage en faisant 10h-19h ? Ce n'est pas normal...
- Rien les samedis, dimanche et jours fériés pour 9h-19h ? Pas normal non plus !

Pour répondre à l'enquête, scannez ce QR code :



Si vous n'êtes pas sûrs d'avoir les bons avantages restauration, si vous pensez être lésés, n'hésitez pas à participer à l'enquête et à nous laisser vos coordonnées pour qu'on puisse vous répondre, en cas d'anomalie détectée.

Un point devrait être fait avec la Direction Nationale d'ici fin mars.

C'est le moment de vous exprimer !

Révision de la classification et des rémunérations associées

BULLETIN DE PAIE à conserver sans limitation de durée



Les négociations de cette révision ont démarré en septembre

L'objectif de ces premiers mois était d'échanger sur la façon de définir les emplois, la façon de les classer et de les rémunérer. Tout cela de manière un peu théorique, sans rentrer dans les détails, pour valider une première étape en s'assurant que chacune des parties (OSR et direction) est d'accord sur les

sur les grands axes d'évolution et qu'il n'y a pas de points bloquants. Les contours possibles d'une future classification ont donc été envisagés. À ce stade, rien n'est figé, mais il n'y a pas de gros points de blocages.

Evolution de la prime d'expérience, maintien ou non du système par points, critères classants, polyvalence, augmentations individuelles sont autant de sujets qui restent à développer et il faudra encore plusieurs mois pour arriver à l'accord final.

Les négociations devraient donc se poursuivre sur toute l'année 2025.



ALERTE ÉCONOMIQUE des élus du CSEC

Face à la situation financière préoccupante de l'EFS, les élus du CSEC ont déclenché une alerte économique lors du CSEC de décembre.

Lors du dernier Conseil d'Administration, la Direction a eu la confirmation que l'EFS bénéficierait d'un versement de 70 millions d'€ (sur les 110 millions attendus) dès le 1^{er} trimestre 2025 au lieu d'un versement de cette subvention par 12^{ème} (un 12^{ème} tous les mois).

Ce versement permet de sécuriser la trésorerie de l'EFS et d'éviter le recours à un découvert couteux qui aurait pesé sur le budget de l'Établissement.

Selon la direction, compte tenu du versement partiel de la subvention, il n'y a pas lieu de remettre en cause l'ambition plasma, les investissements et les embauches liées à ce projet.

Malgré ces réponses, les élus du CSEC restent préoccupés par la situation financière de l'Établissement, et maintiennent leur vigilance en attendant la publication de la LFSS 2025 (loi de financement de la Sécurité Sociale) dont l'EFS dépend. En conséquence, les élus du CSEC ont donné un **avis défavorable à l'Ambition Plasma 2025** (20 votes contre / 5 abstentions)

AMBITION PLASMA 2025

L'objectif de la collecte de plasma de 1,4 M de litres de plasma par an d'ici 2028 suppose un triplement du prélèvement de plasmaphérèse par rapport à 2023.

Le développement de l'activité nécessite donc des restructurations d'ordre matériel et immobilier mais avant tout, des ressources humaines.

En 2025, pour atteindre les objectifs fixés à un volume de 915 000 litres pour le LFB, il faudra une augmentation moyenne de 17%, toutes régions confondues (avec des variations de +8 à +44% !).

Pour atteindre ces objectifs, chaque région a un plan d'actions :

- Remplir les créneaux de prélèvements déjà ouverts
- Acquérir des automates de prélèvements complémentaires
- Modifier les horaires et les amplitudes des MDD pour s'adapter aux attentes et disponibilités des donneurs
- Ouvrir de nouvelles MDD et en rouvrir d'anciennes
- Sensibiliser le grand public avec des campagnes de promotion et renforcer l'offre de rendez-vous

Mais qu'en est-il du renfort de personnel infirmier pour utiliser ces automates supplémentaires ?

Comment atteindre ces objectifs augmentés sans ETP supplémentaires dans 4 régions (BRET, IDF, HFNO, GEST) ? L'EFS sera-t-elle un jour suffisamment attractive pour permettre les recrutements nécessaires ?

L'indicateur Prisme et les nouveaux objectifs seront des jalons qui modifieront les organisations de travail et qui dirigeront les comportements managériaux.

Dans quelles conditions de travail vont être réalisés ces objectifs ? Elargissement des horaires, nouvelles amplitudes d'ouverture, nouvelles cadences d'entretien pré don et de prélèvement, ...

Sur le plan financier, les investissements immobiliers pour les MDD, les achats d'automates et de surgélateurs, les dépenses de marketing et communication sont de gros postes de dépenses indispensables à ce plan plasma mais soumis à la réserve de validation d'un **budget toujours en construction.**

Par ailleurs, la collecte de plasma est une activité déficitaire pour l'EFS. Et même la revalorisation prévue en 2025 ne suffira pas à combler le déficit : Plus on prélève, plus l'EFS creuse son déficit.

Dans ces conditions, l'UNSA a donné un **avis défavorable** à l'ambition plasma 2025.



L'UNSA VOUS INFORME

Janvier 2025

CADRES AUTONOMES

Vous devez assister à une Assemblée Générale d'ADSB un samedi, faire une bascule informatique ce WE ? Pourquoi vous n'auriez aucune majoration ?

Rappelons que les cadres autonomes, du fait de l'autonomie dont ils disposent dans l'organisation de leur emploi du temps, ne sont pas censés travailler les WE ou jours fériés. Toutefois, en raison d'un **impératif ponctuel justifié par l'activité de l'EFS**, comme une AG avec les ADSB, ou une bascule informatique, ils sont contraints à certaines obligations professionnelles relevant de leur fonction. Travailler un WE ou un jour férié s'impose donc de façon très exceptionnelle et si exceptionnel que ce soit, l'UNSA considère qu'il aurait été équitable qu'ils bénéficient d'une majoration équivalente au personnel en heure, sans pâtir de la mauvaise application du statut de cadre autonome dont l'EFS profite largement.

A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle?

Il n'y a pas d'AG tous les jours, des bascules informatiques encore moins ...

Un avenant mis à signature devait permettre aux cadres autonomes de bénéficier d'une majoration dans des **situations exceptionnelles** de travail, mais il n'a pas reçu suffisamment de signatures pour s'appliquer. Avec la CFE CGC, l'UNSA était signataire au regard du caractère **exceptionnel** du dispositif qui devait s'adresser aux cadres autonomes dont le statut autonome est justifié.

Vous êtes cadre autonome, 100% planifié ou pas vraiment autonome ?

Vous êtes nombreux, notamment dans les services de prélèvement...planifiés comme vos collègues en heures, sans autonomie, sans pouvoir bénéficier des mêmes avantages restauration que vos collègues, sans majoration les WE ou jours fériés, sans prise en compte de vos heures supplémentaires !

Pas besoin de faire de grands calculs : en étant cadre « autonome », que vous fassiez une collecte de 5h ou une de 10h, ça compte pour une même journée de travail. Pour le personnel en heure (à temps plein), toutes les heures qui dépassent 280h/ période sont comptabilisées, payées ou récupérées, les heures du samedi sont majorées, avec le bon avantage restauration. Pour un cadre autonome : **RIEN**

Alors, **n'hésitez pas** à passer au contrat horaire **pour bénéficier des mêmes avantages que vos collègues et que chaque heure travaillée soit comptabilisée !**



INFOS



CESU

Si vous avez des CESU non utilisés qui arrivent à péremption au 31/01/2025, vous pouvez les échanger via le service en ligne DOMISERVE. Ci-contre, la marche à suivre en scannant le QR code :



POUVOIR D'ACHAT

TICKETS RESTO



La dérogation pour acheter des produits alimentaires non directement consommables (pâtes, viandes crues, riz, sucre...) dans les supermarchés et petits commerces a été reconduite jusqu'au 31/12/2026.



JSO - JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Pendant des années, la JSO a été gérée de façon régionale avec les disparités que l'on peut imaginer...certaines régions contribuaient, d'autres pas. Fin 2023, la direction nationale a donc décidé d'harmoniser la gestion de la JSO en faisant appliquer une directive unilatérale, sans négociation avec les OSR ni consultation du CSEC.

Compte tenu des nombreux retours négatifs sur l'application des modalités de contribution à la JSO, les élus du CSEC ont réaffirmé leur volonté de remettre ce sujet en négociation dans l'intérêt des salariés qui subissent l'application de cette directive. La direction a remis le point à l'ordre du jour de la prochaine séance de négociations qui aura lieu mi février. A suivre...

DU CÔTÉ DES NÉGOCIATIONS

Est-ce qu'il y aura un Forfait Mobilité Durable, à l'EFS ?

Prévu pour être applicable au 1^{er} janvier 2025, l'avenant instaurant un Forfait Mobilité Durable à l'EFS a été négocié, relu, mais reste bloqué au niveau de la Direction et n'est TOUJOURS pas mis à signature...

A ce jour, rien ne peut garantir sa mise en place pour 2025.



Accord HANDICAP : interprétation de l'article 2.2.2.g Inaptitude et reclassement

Comme beaucoup d'accords à l'EFS, l'accord handicap était sujet à diverses interprétations selon les régions, notamment sur la question du maintien de salaire des salariés reconnus travailleurs handicapés déclarés définitivement inaptes. Espérons que cette nouvelle rédaction clarifie les choses...« L'EFS s'engage à maintenir la rémunération fixe (salaire de base et prime d'expérience) du salarié bénéficiaire de l'obligation d'emploi des Travailleurs Handicapés déclaré définitivement inapte à son poste durant le premier mois suivant la visite médicale au cours de laquelle cette déclaration est faite, dès lors que ce salarié justifie d'un an d'ancienneté. »

L'UNSA s'engage pour vous

Vous voulez être mieux informé(e) sur les projets de l'EFS, conseillé(e) sur vos droits ?

Vous voulez participer aux revendications de votre syndicat ?

Vous voulez être consulté(e) avant toute signature d'accords ?

Vous voulez être défendu(e), accompagné(e) dans votre vie professionnelle ?



Rejoignez l'UNSA !



Une aide personnalisée pour vous défendre (service juridique de l'UNSA)



Un réseau de défenseurs syndicaux pour les contentieux prud'homaux

LES + DE l'UNSA !

De nombreuses réductions sur des activités culturelles et de loisirs



Combien ça coûte ?

27,20€/an

Après déduction fiscale

L'adhésion coûte 80 €/an



Libres, ensemble !

Adhérez SANS ENGAGEMENT

Libres d'adhérer, libres de renouveler

Pas de piège, le paiement se fait par chèque ou virement. A l'UNSA, pas de prélèvement automatique. C'est vous qui décidez !

Moins de 30€ par an

Si vous êtes imposable, 66% seront déductibles de vos impôts sur le revenu.

Si vous n'êtes pas imposable, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt de 66%.

Bulletin d'adhésion



Une question ? Contactez-nous : efs@unsa.org